

Caution versé par le locataire

Par pinard, le 03/06/2008 à 21:56

Mes co-locataires partent le 31 07 08. ils ont décidé de ne plus me régler leur loyer soit 500 e/mois, je leur doit 884 € de caution.

Sur quel article puis je m'appuyer pour leur confirmer qu'ils n'en n'ont pas le droit car ils refusent également de remettre l'appartement propre, soit refaire les peintures, car depuis 7 ans l'appartement est sale.

Je vais leur faire une LR, j'attends votre réponse et vous remercie par avance de votre aide.